
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 4 (1976)

DOI: 10.11588/fr.1976.0.48653

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

LUCIE FOSSIER

A PROPOS D'UN FORMULAIRE D'ENQUÊTE RELATIF À »L'INFORMATION SUR LES RECOURS AUX ORDINATEURS«¹

Du 20 au 22 mai 1975 se tenait à l'École française de Rome une »Table ronde« sur »l'Utilisation de l'Informatique pour l'exploitation des documents textuels médiévaux«. Tirant, à l'issue de la réunion, les conclusions de cette confrontation, Monsieur Léopold Genicot reprenait le vœu qu'il avait exprimé trois ans plus tôt² d'une meilleure coordination des travaux de recherche en histoire médiévale et plus particulièrement dans le domaine de l'informatique. Un projet de formulaire d'enquête, élaboré par le Cétedoc de Louvain et paru dans *FRANCIA* III concrétise cet appel.

Se consacrant tout spécialement à l'exploitation des sources littéraires et narratives, le Cétedoc inclinait naturellement à modeler son questionnaire sur les préoccupations des utilisateurs de corpus textuels, et lui assignait une double fonction: sur le plan scientifique, éviter que les mêmes oeuvres fassent l'objet d'un traitement identique inutilement recommencé en des lieux différents; sur le plan informatique, favoriser des échanges d'information sur le codage des textes et sur leur exploitation. Il n'y aurait pas lieu, nous semblerait-il, de revenir sur le contenu de cet excellent projet s'il ne devait concerner que le traitement sur ordinateur des textes littéraires ou narratifs.

Le traitement des corpus de textes, fréquemment et largement évoqué dans les assemblées de linguistes et de philologues, ne constituait pas l'objet essentiel du colloque de Rome que l'on avait voulu essentiellement consacrer à l'étude du document historique et plus précisément du document d'archives médiéval. Or, pour être textuel, ce dernier diffère assez fondamentalement d'un corpus: beaucoup plus variable dans sa forme, bref, dispersé, anonyme, quel intérêt – et quelle possibilité – aurait-on à le traiter pour en apprécier le style, le vocabulaire, y percevoir la pensée de l'auteur? D'autres préoccupations guident l'historien, qui, quoique très diverses, concernent en priorité le contenu, nous pourrions dire, l'aspect proprement documentaire d'un texte. Mais pour appréhender celui-ci, il faut à la fois envisager d'autres types de traitements que la confection d'index et de concordances; et comme ces traitements dépendent non seulement des résultats attendus mais aussi des genres de documents abordés, on doit

¹ L. GENICOT, Pour une organisation de la recherche en histoire médiévale, II: L'information sur les recours aux ordinateurs, dans: *Francia* 3 (1976) p. 643–647.

² L. GENICOT, Pour une organisation de la recherche en histoire médiévale, dans: *Francia* 1 (1973) p. 692–698.

également définir, de façon précise, les données qui seront exploitées. Pour cette raison, l'une des trois journées du colloque avait été entièrement consacrée à l'énumération et au commentaire des divers types de documents d'archives, constituant, aux côtés des textes narratifs, l'essentiel des sources de l'histoire médiévale.

Animés du même souci, nous³ suggérerions volontiers d'apporter au questionnaire, ainsi que Monsieur Genicot invite à le faire, quelques modifications et d'y introduire des additions consacrées au problème particulier du traitement des documents d'archives. Voici donc, dans l'ordre même des questions posées, les observations que nous nous permettons de formuler:

1. Les questions relatives aux types de documents traités pourraient s'intercaler entre le signalement et la méthode d'enregistrement, et se présenter de la façon suivante:

Source originelle

- Sources primaires? oui/non

Si oui, indiquer pour les principales:

. le type:

. la référence:
(cote . . .)

. la date:

. La langue:

. la région } d'origine:
le pays }

. les références bibliographiques:
(si la source est imprimée)

- Documentation du 2ème degré?

(constituée à partir du dépouillement de sources diverses: ouvrages généraux, dictionnaires biographiques etc. . . .) oui/non

Si oui, décrire brièvement ces sources:

2. Nous introduirions deux niveaux dans le chapitre consacré à la »méthode d'enregistrement des documents«: il n'y pas forcément identité entre la source originelle et les données enregistrées en machine, qui peuvent ne comporter qu'une sélection d'informations puisées à cette source. Un paragraphe pourrait donc être consacré à ce problème:

Données traitées:

traitement intégral de la source originelle / traitement d'informations sélectionnées?

. . . Si oui, de quel type?

C'est seulement après que l'on poserait les questions relatives à la préparation des données (et non des documents), qui peuvent faire l'objet d'un enregistrement:

sous forme de texte – intégral ou formalisé (résumés, analyses)

sous forme indexée (indexation libre ou contrôlée par un »thesaurus«)

sous forme de codes (pour des données de type répétitif).

³ Indépendamment du formulaire de Louvain, un projet avait été mis au point par l'équipe française qui se chargera dans notre pays de la diffusion du questionnaire définitif et qui comprend, outre la signataire de cet article, 4 membres: J. Ph. Genet, maître-assistant à l'université de Paris I, Mme C. Klapisch, maître-assistante à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, J. Lefort, chargé de recherches au C.N.R.S., Mme J. Metman, ingénieur au C.N.R.S. (Histoire juridique), G. P. Zarri, attaché de recherches au C.N.R.S.

3. La variété des types de documents entraîne, nous l'avons dit plus haut, une différenciation sensible des traitements à leur appliquer. Lorsque, dans sa méthode d'analyse des documents (IV), le formulaire de Louvain évoque des possibilités diverses d'analyse, parle de citations et de réminiscences, puis d'apparat critique, nul doute qu'il se réfère avant tout aux corpus de textes littéraires, même si, brièvement et de façon peu explicite, il évoque des «données autres que les textes». N'y aurait-il pas lieu de ré-équilibrer ce paragraphe? Nous proposerions alors de poser une première question sur «l'analyse du problème informatique» en général établie à partir du type de données et de l'objet de la recherche; puis une seconde question sur l'analyse algorithmique qui orientera toute la programmation du projet.

Toujours pour le même genre de raisons, la sortie des données, dans le domaine documentaire, n'est pas seulement problème de matériel (listings, bandes magnétiques etc . . .), mais aussi de «produit»: bien entendu, on retrouvera, pour nos documents, les index et les concordances qui constituent le produit essentiel de l'exploitation des corpus de textes; mais la recherche rétrospective et l'exploitation en temps réel jouent un rôle trop considérable à l'heure actuelle pour qu'elles ne soient pas évoquées dans un questionnaire de ce type.

4. Enfin, le dernier point que nous voudrions soulever est celui de la finalité du questionnaire. Les problèmes qui prévalent pour les exploitations sur machine de textes littéraires, et que nous évoquions plus haut, ne se posent guère pour les documents d'archives qui, du fait de leur unicité, de leur caractère national, voire local, et le plus souvent de leur non-publication, risquent peu d'être simultanément exploités en plusieurs endroits. D'autre part, la diversité des traitements à leur appliquer rend difficile des échanges de programmes et de codages. Le traitement informatique, pour les historiens médiévistes, à cause de l'extrême diversité du matériau concerné, restera toujours affaire individuelle; et c'est moins pour susciter une entente entre laboratoires déjà constitués que pour tenter de venir en aide aux hésitants, aux isolés dépourvus de ressources, pour établir des contacts que l'on voudrait fructueux entre individus, qu'un questionnaire s'impose dans le domaine du traitement des documents d'archives: pour cette raison, peut-être insisterions-nous davantage sur les difficultés rencontrées par les «exploitants», sur la nature de ces difficultés et sur les solutions qu'on a pu leur trouver. N'oublions pas également que, dans la majeure partie des cas, les données mise en forme pour l'enregistrement émanent de dépouillements effectués à partir de documents originaux, non publiés: la question de savoir si l'auteur autorise la communication de ces données et du résultat des enregistrements n'est pas, sur le plan historique, dépourvue d'intérêt et l'on peut penser à l'introduire dans le formulaire.

Telles sont les modifications ou additions que nous suggérons. Elles n'affectent en rien, nous semble-t-il, la structure du questionnaire de Louvain dont les vues sont beaucoup plus amples et plus générales. Elles n'ont pour objet que d'attirer l'attention sur un type particulier de document textuel, jusqu'ici quelque peu négligé; mais la modestie du propos n'enlève rien, nous l'espérons, à son utilité et c'est pourquoi nous remercions FRANCLIA d'avoir bien voulu introduire notre texte dans le présent volume.

Lucie FOSSIER,
Institut de Recherche et d'Histoire
des Textes. Paris